

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/26/01/05

Date de convocation :

19/01/ 2024,

Objet de la délibération :

**Demande de subvention
DETR pour le projet de
sécurisation de la voirie**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

02/02/ 2024,

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

19/01/ 2024,

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 26 janvier 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-six janvier à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMOUNIN, Mme Sonia
DESTAING, M. CRETIN Guillaume, Mme Mégane
GAUTHIER, M. Romuald TAUVERON, M. Nicolas
DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. William
RUSTERHOLTZ, M. David MARTIN, M. Éric
CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO.

Absents excusés : M. Jean-Michel CLEMENT.

Absents : M. John WETZEL.

Procurations : M. Jean-Michel CLEMENT à Mme Sonia
DESTAING.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le projet de mise en sécurisation de la voirie étant défini, le
maire souhaite présenter le plan de financement
prévisionnel conformément aux éléments recueillis à ce jour
auprès des partenaires financiers. Le coût prévisionnel est
estimé à 494 754.40€. Ce projet est susceptible de
bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation
d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est
le suivant :

Montant prévisionnel des travaux HT		494 754.40 €
Subvention de l'Etat (DETR)	25%	123 688.60 €
Fonds libres	75%	371 065.80

Ce plan de financement sera bien évidemment actualisable
en fonction de nouveaux éléments qui pourraient encore nous
parvenir pour la finalisation de ce projet par les différents
partenaires financiers. Le maire précise également que
l'octroi des subventions conditionnera la réalisation de ce
projet d'aménagement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et procédé au
vote décide à l'unanimité des membres présents et

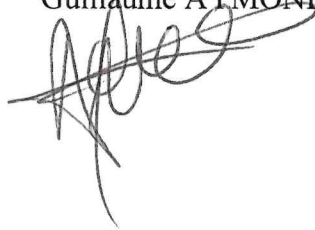
représentés d'approuver le plan de financement prévisionnel, d'autoriser le maire à effectuer les demandes de subvention et signer les documents afférents.

L'octroi des subventions conditionne la réalisation du projet.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN



Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

